

Révisions au Manuel de la classification des employeurs

pour refléter les modifications au règlement

Révisions au Manuel de la classification des employeurs

pour refléter les modifications au règlement

Qu'est-ce qui change?

Le *Manuel de la classification des employeurs* (MCE) a été mis à jour pour refléter les modifications au *Règlement de l'Ontario 175/98*.

Pourquoi ces changements?

Ces changements au règlement visent à appuyer notre nouveau modèle d'établissement des taux de prime, qui sera mis en œuvre en 2020. Pour préparer la transition au nouveau cadre de tarification et à la nouvelle structure de classification fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), certaines activités commerciales ne relèveront plus de la catégorie G, Construction, et seront classifiées dans la catégorie I, Autres services.

Quand ces changements entrent-ils en vigueur?

Les changements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le tableau ci-dessous décrit les changements apportés à chaque document du MCE.

Document du MCE	Changements
G-723-04, <i>Enlèvement de l'amiante</i>	Toutes les activités de cette unité de classification (UC) sont transférées à la catégorie I, Autres services, dans leur propre UC. La remarque concernant la construction a été supprimée.
G-707-05, <i>Contrats d'entretien/ réparation de machines industrielles</i>	Toutes les activités de cette UC sont transférées à la catégorie I, Autres services, dans leur propre UC. La remarque concernant la construction a été supprimée. Un renvoi au document G-737-01, <i>Installation et montage de gros équipement fixe</i> , a été ajouté.
G-707-02, <i>Installation plomberie, chauffage et climatisation</i>	Les activités commerciales suivantes sont transférées hors du document G-707-02, <i>Installation plomberie, chauffage et climatisation - Modification 2008</i> :
I-923-02, <i>Services de conciergerie</i>	<ul style="list-style-type: none">• le ramonage (des immeubles résidentiels seulement);• le nettoyage des conduits. Ces activités commerciales sont transférées au document I-923-02, <i>Services de conciergerie - Modification 2008</i> , et un renvoi a été ajouté. Les renvois au document G-707-05, <i>Contrats d'entretien/ réparation de machines industrielles - Modification 2006</i> , et au document G-748-08, <i>Autres services reliés aux bâtiments et habitations</i> , ont été supprimés.

Document du MCE	Changements
G-748-08, <i>Autres services reliés aux bâtiments et habitations</i>	Les activités commerciales suivantes sont transférées hors du document G-748-08, <i>Autres services reliés aux bâtiments et habitations</i> :
G-748-05, <i>Peinture de charpentes</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le nettoyage de l'extérieur des bâtiments et des habitations (est incluse la peinture à titre d'activité auxiliaire);
I-923-02, <i>Services de conciergerie</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ le nettoyage (avec peinture comme activité auxiliaire) d'équipement industriel, de machinerie et de structures de grande dimension, comme les hauts fourneaux; ▪ les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - le nettoyage des gouttières; - le nettoyage au jet d'eau sous pression; - les services mobiles de nettoyage à la vapeur. ▪ Est exclu le sablage au jet. <p>Les activités commerciales ci-dessus sont transférées au document I-923-02, <i>Services de conciergerie - Modification 2008</i>. Les renvois au document G-748-06, <i>Nettoyage de vitres au-dessus du sol</i>, et au document G-748-08, <i>Autres services reliés aux bâtiments et habitations</i>, ont été supprimés. Le renvoi au document I-923-06, <i>Nettoyage de vitres au niveau du sol</i>, a été modifié pour tenir compte du changement du titre du document I-923-06, qui devient <i>Nettoyage de vitres</i>.</p> <p>L'activité commerciale suivante est transférée hors du document G-748-08, <i>Autres services reliés aux bâtiments et habitations</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le nettoyage de l'extérieur des bâtiments et des habitations et le nettoyage d'équipement industriel, de machinerie et de structures de grande dimension, comme les hauts fourneaux lors du sablage au jet. <p>L'activité commerciale ci-dessus est transférée hors du document G-748-05, <i>Peinture de charpentes</i>, et un renvoi au document G-748-08, <i>Autres services reliés aux bâtiments et habitations</i>, a été supprimé.</p> <p>*Veuillez noter que l'unité de classification G-748-08 originale, <i>Autres services reliés aux bâtiments et habitations</i>, cessera d'être utilisée le 1^{er} janvier 2018.</p>
G-704-02, <i>Vérification, inspection et services connexes</i>	Voici les services connexes :
I-958-09, <i>Autres services scientifiques et techniques</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les services de vérification par densimètre nucléaire, non classifiés ailleurs; ▪ l'inspection de domiciles; ▪ l'essai non destructif en tant qu'activité commerciale lorsqu'il est effectué sur place pour vérifier l'intégrité matérielle du matériel, des structures, des pièces et des composants essentiels à la sécurité; ▪ l'assurance de la qualité ou des services d'inspection lors de l'installation de machinerie lourde sur place ou lorsque cette machinerie est déjà installée. <p>Ces activités commerciales sont transférées au document I-958-09, <i>Autres services scientifiques et techniques - Modification 2008</i>, y compris les exclusions s'y rapportant.</p>
G-732-04, <i>Autres travaux de construction lourde</i>	L'activité commerciale suivante est transférée hors du document G-732-04, <i>Autres travaux de construction lourde</i> :
I-944-24, <i>Services divers</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les services de plongée sous-marine commerciale. <p>L'activité commerciale est transférée au document I-944-24, <i>Services divers</i>. Le statut de la protection de cette unité de classification a été changé et est devenu un statut mixte. Un renvoi au document I-944-24, <i>Services divers</i>, a été ajouté au document G-732-04, <i>Autres travaux de construction lourde</i>.</p>

Document du MCE	Changements
I-923-06, <i>Nettoyage de vitres</i>	<p>Toutes les activités commerciales du document G-748-06, <i>Nettoyage de vitres au-dessus du sol</i>, sont transférées au document I-923-06, <i>Nettoyage de vitres au niveau du sol</i>. Le document I-923-06, <i>Nettoyage de vitres au niveau du sol</i>, a maintenant un nouveau titre, soit <i>Nettoyage de vitres</i>. Le renvoi au document G-748-06, <i>Nettoyage de vitres au-dessus du sol</i>, a été supprimé.</p> <p>*Veuillez noter que l'unité de classification G-748-06, <i>Nettoyage de vitres au-dessus du sol</i>, cessera d'être utilisée le 1^{er} janvier 2018.</p>
G-704-03, <i>Installation/mobilier de bureau</i>	<p>L'activité commerciale suivante est transférée hors du document G-704-03, <i>Installation/mobilier de bureau</i>:</p>
I-933-06, <i>Autres services de réparation</i>	<p>réparation de mobilier et de matériel de bureau et de commerce, comme les postes de travail, les pupitres, les cabinets portatifs et les vitrines d'exposition ou cloisons portatifs, dans les locaux du client. Cette activité commerciale est transférée au document I-933-06, <i>Autres services de réparation</i>, et un renvoi a été ajouté. Des modifications mineures ont été apportées au libellé pour clarifier la portée.</p>
G-737-04, <i>Soudure, forfait</i>	<p>Les activités commerciales suivantes sont transférées hors du document G-737-04, <i>Soudure, forfait - Modification 2007</i>:</p>
G-737-03, <i>Autres travaux spécialisés</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les services de soudure sur commande, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la soudure à l'acétylène; - la maréchalerie; - le brasage (soudure); - la soudure à l'électricité; - la soudure, réparation; - les ateliers de soudure; ▪ la soudure sur commande et sur place ainsi que les services de soudure mobiles; ▪ la location de soudeurs certifiés.
I-933-06, <i>Autres services de réparation</i>	<p>Les activités commerciales ci-dessus sont transférées au document I-933-06, <i>Autres services de réparation</i>. Des renvois au document G-704-03, <i>Installation/mobilier de bureau</i>, et au document G-734-03, <i>Autres travaux spécialisés - Modification 2006</i>, ont été ajoutés.</p> <p>L'activité commerciale suivante est transférée hors du document G-737-04, <i>Soudure, forfait - Modification 2007</i>:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les services de soudure fournis par des entrepreneurs sur le chantier de construction. <p>L'activité commerciale ci-dessus est transférée hors du document G-737-03, <i>Autres travaux spécialisés - Modification 2006</i>.</p> <p>*Veuillez noter que l'unité de classification G-737-04 originale, <i>Soudure, forfait - Modification 2007</i>, cessera d'être utilisée le 1^{er} janvier 2018.</p>